

**DELIBERATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 octobre à 9 heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de COMMENTRY, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BOURDIER, Président du CCAS.

**Etaient Présents :** MICHON Emmanuelle - PEYROT Yvette - SINTUREL Laurence  
BOURDIER Sylvain - FERRANDON Armand – MIGEON Thierry - PASSAT Alain

**Excusés:** PAUPERT Jean - BODEAU Stéphanie - DESFORGES Murielle - VINCENT Laure

**Absent** CLEMENT Alison - GARCIA Elsa

*A donné pouvoir : Paupert Jean à Passat Alain et Bodeau Stéphanie à Sinturel Laurence*

---

**IV--ADMINISTRATION GENERALE --MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Par délibération du 24 octobre 2020, le Conseil d'administration avait adopté ses règles de fonctionnement regroupé au sein d'un règlement intérieur. Après plusieurs années d'utilisation, il vous est proposé quelques modifications mineures, mais qui sont rendues nécessaires tant par l'usage, que par les nouveaux moyens et outils de communication. Un groupe de travail a été constitué en ce sens, et a permis d'aboutir aux propositions suivantes.

Ainsi, il vous est proposé d'ajouter un article au présent règlement permettant aux agents œuvrant pour le CCAS d'être présents en séance comme pour des personnes extérieures (experts, partenaires, ...), et d'en préciser les modalités. De plus, il vous est proposé de modifier l'envoi des convocations, ordre du jour, et documents joints par voie dématérialisée, et par exception de tenir à disposition les documents pour les administrateurs qui souhaiteraient en détenir une version imprimée.

Enfin, pour la bonne forme, il a été substitué aux termes : « responsable » l'intitulé « directrice »

Les modifications sont traduites dans le projet de règlement ci annexé, en lettrage vert, figure les suppressions en rouge.

**Il vous est proposé d'adopter ces nouvelles règles à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.**

*(Le projet de règlement modifié est annexé au présent ordre du jour)*

---

**Le conseil d'administration après en avoir délibéré :**

**Adopte le règlement intérieur ci-après annexé, avec application des modifications à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.**

**Le Conseil d'Administration,**

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0



**Au Registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Président du CCAS.,  
Sylvain BOURDIER**